

Mémoire soumis par le Groupe et la page facebook
L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ

**Proposition d'une politique d'intérêt public de non-retour
des dossiers des demandeurs de résidence permanente dans
la catégorie des travailleurs qualifiés du Québec (TQQ)**

A l'attention du: Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Date: 17 Décembre 2020

Organisme: Groupe et la page facebook *L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ* - Contact: attente.ar@gmail.com

[Groupe](#) et la [Page](#) facebook *L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ*

Aperçu général

Depuis mi-juillet 2019, l'IRCC n'a envoyé aucun accusé de réception (AR) aux demandeurs de résidence permanente (RP) dans le programme des travailleurs qualifiés du Québec (TQQ). Cette absence d'accusé de réception a des conséquences potentiellement graves pour ces demandeurs, tant quant à leur demande, que pour leur statut actuel au Québec et au Canada.

Nous estimons à date qu'approximativement 26.500 personnes (incluant les demandeurs, conjoints, enfants) n'ont toujours pas reçu d'accusé de réception. Il ne s'agit donc pas d'un détail, puisque le backlog que nous avons estimé pour la catégorie des TQQ est, à date, de 46.500 personnes. De plus, cela concerne près de 60% des demandeurs dans la catégorie TQQ.

La crise de la COVID-19 a eu pour effet de ralentir les activités d'IRCC et ceci a impacté, dans une proportion plus importante, les demandeurs dans la catégorie des TQQ, puisque leurs dossiers sont soumis au format papier. La situation de ces demandeurs présents au Québec, s'est détériorée du à la crise mais également à l'absence d'AR de leur demande de RP, rendant parfois impossible l'obtention de permis de travail fermés (par ex A75) lorsque le certificat de sélection du Québec (CSQ) est expiré, mais pour lesquels les agents ne trouvent pas de trace du dossier de RP déposé pourtant des mois auparavant.

Le 2 Décembre 2020, en réponse à une question lors d'une réunion du Comité, le sous-ministre Adjoint, Mr Daniel Mills, a déclaré que 7.500 accusés de réception avaient été envoyés aux demandeurs de RP dans le cadre du programme TQQ. Une nuance de taille est à apporter ici; en effet, depuis le 17 novembre 2020, l'IRCC a commencé à envoyer des "AR modifiés" ou "AR temporaires". Ceux-ci confirment simplement la réception physique du dossier par IRCC, mais n'a en aucun cas la portée légale d'un AR « régulier ».

Il est important de noter que dans les termes même d'IRCC un AR « régulier » prouve la bonne réception du dossier, qu'il a été encodé dans le système, qu'il est lié au dossier d'immigration du demandeur, et finalement qu'il est COMPLET. L' "AR modifié" stipule que le dossier n'est pas reconnu comme complet, et inclut des références temporaires, qui sont inutiles pour suivre le dossier de manière électronique, pour y faire des changements de situation personnelle (naissance...) ou encore pour faire un changement d'adresse permettant alors à IRCC de communiquer avec le demandeur.

Les milliers de personnes pour lesquelles nous parlons vivent dans l'angoisse d'un retour du dossier, car celui-ci signifie potentiellement un retour à la case départ, y compris pour la sélection par le Québec, si le CSQ venait à expirer et que leur dossier était renvoyé. Mais également potentiellement la perte des 6, 12, 18 mois d'attente depuis le dépôt de la demande de RP, puisque si le dossier est alors simplement renvoyé, le demandeur recommencera la longue attente depuis le début. Bien que l'agent ait la liberté de demander un complément d'information pour compléter le dossier, il n'y est en aucun cas obligé et peu de cas de ce type sont rapportés, le renvoi systématique du dossier étant privilégié.

Bien que le nombre de retours soit probablement faible, l'impact de ces retours potentiels est catastrophique: chaque demande représente des vies, des couples, des enfants, et des projets. De ces 26.500 personnes n'ayant pas reçu d'AR, plus de 80% habitent et travaillent au Québec.

Voici quelques témoignages sur des raisons de retours de dossier:

1. *dossier pas bien classé*, alors que le propre scan du dossier par le demandeur est bien en ordre, probablement la salle de courrier qui l'a dérangé;
2. *dossier non approprié*, rejeté par le service du parrainage, dossier qui avait pourtant correctement été adressé au service TQQ, mais mal dispatché en interne;
3. *dossier jugé incomplet* mais pour lequel la pièce soit-disant manquante était bien incluse, puisque retournée avec le dossier papier; ou encore
4. *erreur dans la demande*, comme oublier d'écrire "sans objet" dans la bonne colonne.

Ces cas datent d'avant l'arrêt d'émission des AR, il est donc probable aujourd'hui qu'un demandeur qui a attendu depuis 18 mois pour savoir si son dossier est complet, et dont le CSQ n'est plus valide, puisse perdre plus de 2 ans de procédure et devoir recommencer à 0, y compris la sélection du Québec (pour laquelle il ne rentre peut-être plus dans les critères).

Il est donc évident que l'absence d'accusé de réception, ne s'est pas résolu par l'envoi des "AR modifiés" puisqu'il s'agit d'une simple lettre non-datée (et pour certains sans même une entête d'IRCC) qui confirme que le dossier est entre les mains du ministère. Ce point reste un problème majeur pour plus de 26.500 personnes qui vivent dans l'angoisse d'un simple rejet administratif d'un dossier considéré comme incomplet ultérieurement.

Nous proposons donc l'établissement d'une politique d'intérêt publique de non-retour des dossiers de résidence permanente dans la catégorie des TQQ dû à l'absence des AR confirmant que les dossiers sont complets, et ce depuis juillet 2019. Cette solution ne demande aucun changement de loi, de règlement, ni de politique générale de l'administration, ni de nouvelles ressources, il est donc simple à mettre en place.

Afin de pouvoir entreprendre la tâche d'admettre les demandeurs dans la catégorie TQQ en 2021 selon les quotas d'admission établis par la province du Québec, IRCC devra commencer la mise en traitement des dossiers n'ayant à ce jour pas reçu d'accusé de réception dans les tous premiers mois de 2021, la mise-en-oeuvre d'une telle politique est donc urgente, au risque de voir les premiers dégâts rapidement.

Résumé synthétique:

L'absence d'accusé de réception concerne approximativement 26.500 personnes, dont 80% vivant et travaillant au Québec, et implique:

1. un risque de renvoi du dossier si il est considéré incomplet (en terme juridique) par l'agent et ce après une période excessive, passablement plus longue que celle des autres programmes de résidence permanente depuis l'arrêt de l'ouverture des dossiers TQQ mi-juillet 2019;
2. l'absence de preuves que le dossier est physiquement arrivé et est pris en considération;
3. l'absence de preuves de soumission du dossier; et
4. des difficultés pour obtenir un permis de travail fermé sur base de l'exemption A75 en cas de CSQ expiré.

Les "accusés de réceptions modifiés" (envoyés depuis le 17 novembre 2020) impliquent:

1. qu'il est toujours impossible de changer les éléments du dossier: enfant, conjoint, représentant, etc. malgré l'information contradictoire sur le document. Ceci engendrera un retard additionnel de traitement par la suite; et
2. qu'un risque de retour du dossier, si incomplet, est toujours existant; et
3. l'impossibilité de lier la demande sur le site web d'IRCC, et donc de pouvoir faire un suivi.

Spécificités sur le -risque du- renvoi du dossier lorsque jugé incomplet:

1. à la discrétion de l'agent;
2. retour à la case départ après 6, 12, 18 mois, ou plus;
3. perte CSQ (si expiré, ou en passe d'être expiré), et l'impossibilité pour certains demandeurs d'en obtenir un nouveau s'ils ne remplissent plus les critères du Gouvernement du Québec (exemple un PEQ étudiant, qui travaille comme autonome sous PTDP, et qui ne rentre pas -encore- dans les critères de l'obtention d'un CSQ);
4. la non-conformité du dossier est parfois invoquée pour des détails, voire même pour rien, mais également pour analyse trop rapide du dossier par l'agent, ou bien même d'une erreur de jugement.

Proposition d'une politique d'intérêt public de non-retour des dossiers - Conclusions et recommandations:

Considérant que les délais pour l'émission des accusés de réception des demandes de résidence permanente des travailleurs qualifiés du Québec sont excessifs et inhabituels;

Considérant que l'accusé de réception du dossier est un élément ayant une portée formelle;

Considérant qu'un renvoi du dossier, si il est jugé incomplet par l'agent après une période anormalement longue, peut avoir des conséquences graves sur le demandeur et ses répondants telles que:

l'expiration d'un CSQ, mais qui était considéré comme "valide" jusqu'à la prise de décision d'IRCC quant à la résidence permanente. L'expiration du CSQ peut mener le demandeur qui n'est plus dans les critères établis par le Gouvernement du Québec, à ne plus pouvoir présenter une demande de résidence permanente dans le futur;

la "perte" du temps d'attente avant d'être informé de la non-conformité de la demande, puisqu'un nouveau dossier devra être déposé;

Considérant que le retard de l'émission des accusés de réception ne peut être imputable uniquement à la COVID-19;

Considérant que l'équité procédurale requiert le traitement des dossiers sans retard injustifié, et ce malgré des seuils d'immigration différents entre les programmes, ce qui inclus l'envoi d'un accusé de réception avec célérité;

Considérant que les accusés de réception "modifiés" envoyés par IRCC depuis le 17 novembre 2020, ne sont pas des accusés de réception confirmant que le dossier est complet et en traitement;

Considérant également que dans le cadre d'un éventuel Permis de Travail Ouvert Transitoire (PTOT), si un accord est trouvé entre IRCC et le MIFI à ce sujet, l'absence d'accusé de réception formel serait une barrière supplémentaire à l'obtention de ce permis, mais également que l'absence d'accusé de réception complique les démarches pour obtenir un permis de travail fermé sur base de l'exemption EIMT A75 lorsque le CSQ est expiré, et aussi pour certaines procédures administratives au Québec;

Dès lors, et au nom de plus de 4600 personnes en attente d'un accusé de réception sur le groupe et la page *L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ*, mais également au bénéfice global de plus de 26.500 personnes en attente de l'accusé de réception en bonne et due forme, pour certains depuis juillet 2019, nous **invitons** le Comité à **recommander** qu'IRCC:

Établisse une politique d'intérêt public afin qu'aucun dossier considéré comme incomplet par l'agent, ne soit retourné au demandeur si, lors de l'étude de la conformité du dossier, le

temps moyen, qui est habituellement de 1 à 3 mois selon les différents programmes de résidence permanente au Canada, a déjà été dépassé. Que cette politique publique impose à l'agent de demander au demandeur principal les documents, formulaires et/ou pièces manquantes pour compléter son dossier;

Insiste dans cette politique publique sur le non-renvoi absolu des dossiers ayant un CSQ expiré, ou en passe de l'être dans moins de 6 mois;

Envoi dans les plus brefs délais des accusés de réception en bonne et due forme; et

Mette en œuvre rapidement la possibilité de soumettre par voie électronique les demandes de résidence permanente dans la catégorie des travailleurs qualifiés du Québec.

Information sur l'organisme auteur du mémoire:

Le [Groupe](#) et la [Page](#) facebook *L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ* est composé d'approximativement 2.300 personnes, ce qui représente +/- 4.600 demandeurs de RP. Aucune de ces personnes n'a reçu d'accusé de réception et ce parfois depuis 18 mois.

Submission by *L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ*
Group and the facebook page

**Proposal for a public policy on the no-return of permanent
residence applications in the Quebec Skilled Worker (QSW)
program**

To the attention of: Standing Committee on Citizenship and Immigration

Date: December 17, 2020

Organization: *L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ* Group and
facebook page - Contact details: attente.ar@gmail.com

L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ [Group](#) and Facebook [Page](#)

General overview

Since mid-July 2019, IRCC has stopped sending acknowledgement of reception (AoR) to permanent residence (PR) applicants belonging to the Quebec Skilled Worker program (QSW). The lack thereof may lead potentially to serious consequences for applicants, both for their application and their current status in Quebec and Canada.

At the time of writing, it is estimated that approximately 26,500 persons (including primary applicants, spouse, children) are yet to receive an acknowledgment of reception. Therefore, it should not be considered a detail, since the backlog that we have estimated for the QSW category is, to date, 46,500 people. Furthermore, this accounts for nearly 60% of all applicants in the QSW program.

The COVID-19 crisis slowed down IRCC activities, which had a greater impact on applicants in the QSW, since their applications are submitted on paper. The situation of these applicants currently residing in Quebec has deteriorated both due to the crisis but also the lack of AoR for their PR application, sometimes making it impossible to obtain employer specific work permits (e.g. A75) when the *certificat de sélection du Québec* (CSQ) had expired, but for which the agents could not find any records of the PR application while it had been submitted months before.

On December 2, 2020 in response to a question during the Committee meeting the Assistant Deputy Minister, Mr. Daniel Mills, stated that 7,500 AoRs had been sent to QSW applicants. A major nuance should be made here, in fact, since November 17, 2020, IRCC has started sending “modified AoRs” or “temporary AoRs”. Those simply imply the physical reception of the application by IRCC, but does not have the legal scope of a “regular” AoR.

It is important to note that in IRCC's own terms a “regular” AoR proves the receipt of the application, that it has been encoded in the system, that it is linked to the applicant's immigration file, and finally that it is COMPLETE. The “modified AoR” states that the application is yet not recognized as complete, and includes temporary references, which are useless to track the application electronically, or to make changes in personal situations (such as births...) or to change their contact details to enable IRCC to contact the applicant.

The thousands of people we represent live in the anguish of a return of their application, because it potentially means back to square one, including selection by Québec, if the CSQ was to expire and their application would be sent back. But it also potentially means the loss of 6, 12, 18 months of waiting time since the submission of the PR application. As if the application is simply returned, the applicant will have to wait back from the beginning. Although the agent has the possibility to ask for additional information in order to complete the application, he is under no obligation to do so and only few cases of this type have been reported.

Although the number of application returns is probably low, the impact of these potential returns is catastrophic: each application represents lives, couples, children, and projects. Out of these 26,500 people who did not receive an AoR, more than 80% live and work in Québec.

L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ [Group](#) and Facebook [Page](#)

Here are some testimonies on application returns reasons :

1. *application not properly sorted*, while the applicant's own scan of the application is in good order, probably rearranged in the mail room ;
2. *inappropriate application*, rejected by the sponsorship service, the application which had however been correctly addressed to the QSW service, but poorly dispatched internally;
3. *file considered incomplete* but for which the supposedly missing document was included, since it was returned with the paper file; or an
4. *error in the request*, such as for forgetting to write "not applicable" in the correct column.

These cases date from before the stop of AoRs issuance, so it is likely today that an applicant who has waited for 18 months to know if his file is complete, and whose CSQ is no longer valid, may lose more than 2 years of procedure and have to start over from the beginning, including the selection by Québec (for which he may no longer meet the criterias).

It is therefore obvious that the absence of acknowledgement of reception has not been resolved by sending "modified AoRs" since it is a simple undated letter (and for some even without an IRCC letterhead) which confirms that the file is in IRCC's hands. This point remains a major problem for more than 26,500 people who live in the anguish of a simple administrative rejection of their application for being considered incomplete at a later stage by IRCC.

We therefore suggest the establishment of a public policy on the no-return of permanent residence applications in the Quebec Skilled Worker program (QSW) due to the absence of AoRs confirming that the applications are complete, and this since July 2019. This solution does not require any change in law, regulation, general policy of the administration, nor new resources. It is therefore rather simple to implement.

In order to be able to admit applicants in the QSW program in 2021 according to the admission quotas established by the province of Québec, IRCC will have to start processing applications that have not yet received an AoR in the very first months of 2021. The implementation of such policy is therefore urgent, else the risk of critical impact soon.

Summary:

The absence of an acknowledgment of reception impacts approximately 26,500 people, 80% of whom live and work in Quebec, and this implies:

1. a risk for application to be returned if it is considered incomplete (in legal terms) by the agent and this after an excessive period, considerably longer than that the other permanent residence programs since the end of the opening of QSW files around mid-July 2019;
2. the lack of proof that the file has physically arrived and is being considered;
3. the absence of proof of submission of the file; and

4. difficulties in obtaining employer-specific work permits on the basis of the A75 exemption in the event of an expired CSQ.

The “modified acknowledgments of reception” (sent since November 17, 2020) imply:

1. that it is still impossible to change the elements of the application: child, spouse, representative, etc .; despite contradictory information on the document. This will cause additional processing delay thereafter; and
2. that a risk of return of the application, if incomplete, still exists; and
3. the inability to link the request on the IRCC website, and therefore be able to track the application.

Specificities regarding the -risk of- return of applications if deemed incomplete:

1. at the discretion of the agent;
2. back to square one after 6, 12, 18 months, or more;
3. CSQ loss (if expired, or about to expire), and the impossibility for some applicants to obtain a new one if they no longer meet the criterias of the Government of Québec (for example a PEQ-student, who works as a self-employed under PTDP, and which does not meet said criterias anymore);
4. the non-conformity of the application is sometimes invoked for additional information, but sometimes for no particular reason due to a poor screening of the application or even an error of judgment.

Proposal for a public policy on the no-return of permanent residence applications in the Quebec Skilled Worker (QSW) program - Conclusions and recommendations:

Considering that the delays for issuing acknowledgments of reception of applications for permanent residence from Québec skilled workers are excessive and unusual;

Considering that the acknowledgment of reception of the application is a formal element;

Considering that a return of the application, if it is deemed incomplete by the agent after an unusually long period, can have serious consequences for the applicant and his dependants such as:

the expiration of a CSQ, but which was considered "valid" until IRCC makes a decision on permanent residence. The expiry of the CSQ may lead the applicant who no longer meets the criterias established by the Government of Québec, to no longer be able to submit an application for permanent residence in the future;

the “loss” of waiting time before being informed of the non-compliance of the request, since a new application will have to be submitted;

Considering that the delay in issuing acknowledgments cannot solely be attributed to COVID-19;

L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ [Group](#) and Facebook [Page](#)

Considering that procedural fairness requires applications processing without undue delay and this despite different immigration thresholds between the programs, the emission of an acknowledgment of reception promptly;

Considering that the "modified" acknowledgments of reception sent by IRCC since November 17, 2020, are not acknowledgments of reception confirming that the file is complete and being processed;

Considering also that in the context of a possible bridging open work permits (BOWPs), if an agreement is reached between IRCC and the MIFI on this subject, the absence of formal acknowledgment of reception would be an additional barrier to obtain this permit, but also that the lack of acknowledgment of reception complicates the procedures to obtain an employer-specific work permit on the basis of the LMIA A75 exemption when the CSQ has expired, and also for certain administrative procedures in Quebec;

Therefore, and on behalf of more than 4,600 persons awaiting an acknowledgment of reception on the group and the page *L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ*, but also for the overall benefit of more than 26,500 persons awaiting their acknowledgment of receipt in due form, for some of them since July 2019, we **invite** the Committee to **recommend** that IRCC:

Establishes a public policy so that no applications considered incomplete by the agent are returned to the applicant if, during the review of the application's compliance, the average time of initial review, usually between 1 to 3 months, depending on the permanent residence program in Canada, has already been exceeded. That this public policy requires the agent to ask the principal applicant for the documents, forms and/or missing pieces to complete his application;

Insists in this public policy on the absolute no-return of applications with an expired CSQ, or being so in less than 6 months;

Sends proper acknowledgments of reception as soon as possible; and

Implements as quickly as possible the possibility to electronically submit permanent residence applications in the Québec Skilled Worker program.

Author of this submission:

The *L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ* [Group](#) and the Facebook [Page](#) gathers approximately 2,300 people, which represents +/- 4,600 PR applicants. None of them have received an acknowledgment of reception so far, for some of them it has been for more than 18 months.

L'interminable attente des AR par les demandeurs de RP via TQQ [Group](#) and Facebook [Page](#)

